

## Retour sur le conseil municipal du 16 février 2026 -Extraits-

### ATTRIBUTION D'AIDES EXCEPTIONNELLES COMMUNALES AUX ECOLES POUR DES PROJETS PEDAGOGIQUES

Le Conseil municipal a décidé d'attribuer, pour l'année scolaire 2025-2026, une enveloppe globale de 4 000 € d'aides exceptionnelles aux écoles maternelles et élémentaires.

Ces subventions soutiennent des projets spécifiques à vocation culturelle, sportive et éducative : fresque murale, ateliers artistiques, matériel pédagogique et culinaire, intervention d'une conteuse, arts du cirque, projections cinématographiques ou encore création de jeux de société.

Les aides, versées aux coopératives scolaires, ont été accordées après étude des dossiers en partenariat avec l'Éducation nationale.

### TARIFS DES STANDS DES JOURNÉES EUROPÉENNES DES MÉTIERS D'ART

Les Journées européennes des métiers d'art à la Piscine d'en Face (PDF) sont reconduites aux dates fixées par le calendrier national.

Afin de contribuer aux frais d'organisation et de sécurité de l'événement, qui attire un public toujours plus nombreux (près de 900 visiteurs en 2024), le droit d'inscription des exposants est fixé à 70 €, tarif inchangé par rapport à l'édition précédente.

### AVENANT N°2 À LA CONVENTION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE UNIQUE POUR LA RÉALISATION DU POLE GARE DE SAINTE-GENEVIÈVE-DES-BOIS

La commune a délégué sa maîtrise d'ouvrage à l'agglomération pour la réalisation des aménagements de la halle du marché alimentaire inclus dans le périmètre de l'opération plus globale du pôle gare. Cette délégation garantit une homogénéité des aménagements et une meilleure coordination des travaux. Dans le cadre de cette organisation partenariale et afin d'adapter les modalités financières du projet, le Conseil municipal a approuvé l'avenant n°2. Cet avenant prévoit le transfert à l'Agglomération du portage de la subvention européenne "Investissements Territoriaux Intégrés" (fonds FEDER) destinée à la reconstruction de la halle du marché dans une logique d'économie circulaire. D'un montant de 302 400 €, cette aide sera perçue par l'Agglomération puis déduite des sommes facturées à la commune.



Cette évolution vise à simplifier la gestion administrative et financière du projet, tout en sécurisant les financements européens.

### DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ÉTAT POUR L'EXTENSION ET LA RÉHABILITATION DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE JEAN JAURES

Le Conseil municipal a autorisé le dépôt d'une demande de subvention auprès de la Préfecture de l'Essonne au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2026 pour l'extension et la réhabilitation de l'école élémentaire Jean Jaurès.

Ce projet, estimé à 1 082 136 € HT, prévoit la mise en accessibilité complète du bâtiment, la création de nouvelles salles de classe et d'un accueil de loisirs, ainsi qu'une rénovation énergétique globale (isolation, mise aux normes électriques, réfection intérieure).

La commune sollicite une aide de l'État à hauteur de 270 534 € pour moderniser cet équipement majeur qui accueille 294 élèves et améliorer durablement les conditions d'apprentissage.

### DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ÉTAT POUR LA TRANSFORMATION DE DEUX RESTAURANTS SCOLAIRES EN SEMI-SELFS

Une demande de subvention sera adressée à la Préfecture de l'Essonne au titre de la DSIL 2026 pour transformer les restaurants

scolaires des écoles Albert Aubert et Marcel Cachin en semi-selfs.

Ce projet, estimé à 324 574 € HT, vise à améliorer la fluidité du service, favoriser l'autonomie des élèves et réduire le gaspillage alimentaire, tout en améliorant les conditions de travail des agents.

La commune sollicite une aide de l'État de 259 659 € pour accompagner cette modernisation, inscrite dans la priorité « création, transformation et rénovation des bâtiments scolaires ».

### DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ÉTAT POUR LA SÉCURISATION DES BÂTIMENTS COMMUNAUX

Une demande de subvention sera adressée à la Préfecture de l'Essonne au titre de la DSIL 2026 pour la sécurisation de plusieurs bâtiments communaux (mairie annexe, tiers-lieu Jeunesse, salles municipales).

L'opération prévoit la modernisation des systèmes d'alarme anti-intrusion, de contrôle d'accès et de télésurveillance, afin de mieux protéger les usagers, sécuriser les locaux et harmoniser les équipements.

Estimé à 67 232 € HT, le projet fait l'objet d'une demande d'aide de l'État à hauteur de 53 786 € au titre de la « mise aux normes et sécurisation des équipements publics ».

### APPROBATION DU COMPTE RENDU TECHNIQUE ET FINANCIER DE LA SPL SEER RELATIF À L'ANNÉE 2024

Le Conseil municipal de Sainte-Geneviève-des-Bois a pris acte du compte rendu technique et financier 2024 de la SPL SEER (Société d'Exploitation des Énergies Renouvelables), dont la commune est actionnaire.

Ce rapport met en avant la poursuite du développement du réseau de chaleur géothermique sur le territoire, avec de nouvelles extensions, la mise en service d'équipements structurants et le raccordement de nombreux bâtiments publics.

À Sainte-Geneviève-des-Bois, près de 600 mètres de réseau ont été déployés en 2024 pour alimenter plusieurs écoles (Tony Lainé, Louis Pergaud, Youri Gagarine, Jean Macé, Denis Diderot) et équipements sportifs et culturels (Gymnase Poulidor ou la Salle du Canal), contribuant à réduire les émissions de CO<sub>2</sub> et à renforcer la stabilité énergétique locale.

**PROCHAINS CONSEILS MUNICIPAUX**  
**Vendredi 3 et jeudi 16 avril à 19h30**